



MARCHÉ DE PRINTEMPS DE COMINES

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

Vous êtes artisan ou commerçant ?

Vous souhaitez présenter votre/vos produits
sur le marché de printemps de Comines ?

Vous avez jusqu'au 8 avril pour proposer votre
candidature.

Contexte

Organisé le 14 mai prochain, sur le parvis de l'église de Sainte Marguerite, le marché de printemps réunira les commerçants, artisans, marchands non sédentaires et professionnels qui en font la demande et dont l'activité est en rapport avec la nature (plantes, fleurs, graines...), le « zéro déchet » (décoration et produits divers à base d'objets recyclés...), le bien-être (produits naturels et bio).

« L'Eco(lo)minois Festival » : une programmation inédite

Alors que le changement climatique et les enjeux environnementaux sont plus que jamais au cœur des débats, la Ville de Comines a souhaité mettre en place un nouvel événement se déroulant tout le mois de mai : « L'Eco(lo)minois Festival ». Orienté sur la nature et le développement durable, celui-ci proposera des expositions, des ateliers, des spectacles mais aussi des temps-forts dont le marché de printemps du 14 mai.

Une manifestation en partenariat avec Lille 3000

La Ville de Comines s'associe à la sixième édition thématique de « Lille 3000 » pour organiser son marché de printemps autour du thème « Utopia » qui a pour but de s'intéresser « aux liens qui unissent l'Homme aux vivants ». Ainsi, le marché de printemps sera le théâtre de nombreuses animations. En plus des ateliers créatifs, des déambulations d'artistes échassiers, il sera le point de départ de randonnées artistiques et festives, organisées par les artistes de la Compagnie lilloise « La Roulotte Ruche ». Musiciens, guides loufoques et comédiens proposeront aux randonneurs de sillonner la campagne cominoise d'une manière décalée et surprenante !

Le hameau de Sainte-Marguerite à Comines : une ville à la campagne...

Située dans la Métropole européenne de Lille (MEL) et frontalière avec la Ville de Comines-Warneton en Belgique, dont elle est séparée naturellement par la rivière la Lys, la commune de Comines compte plus de 12 000 habitants. Riche de son passé historique, Comines peut également s'enorgueillir de son cadre naturel remarquable. Situé en pleine campagne, le hameau de Sainte-Marguerite est le point de départ idéal pour des randonnées sur les 3 circuits pédestres inscrits au PDIPDR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée) : Circuit des Chouettes, Circuit des Tilleuls, Circuit des becques. Véritable écrin au cœur de la nature, le hameau est un cadre parfait pour un marché de printemps !



Règlement du marché de Printemps

1 LIEUX ET HORAIRES

Le marché de printemps aura lieu sur le parvis de l'église de Sainte-Marguerite, rue de Lille à Comines. Le marché de printemps est ouvert au public le samedi 14 mai de 14h à 18h.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier ses horaires en fonction d'impératifs organisationnels ou conditions climatiques. Toute inscription au marché de printemps vaut pour l'intégralité de cette plage horaire.

2 INSTALLATION

Les exposants sélectionnés pourront prendre possession de leur emplacement à partir de 12h30, après avoir été accueillis par l'équipe d'animation. Les emplacements devront être libérés au plus tard à 18h45.

3 TARIFS ET PAIEMENT

Un emplacement est de 3 m de longueur, 2 m en largeur.

- Tarif pour 1 emplacement de 3m X 2m = 5 euros

Aucun véhicule ne pourra être stationné sur le parvis, en dehors des temps de chargement/déchargement.

Pour le paiement, un titre de recettes sera adressé, par voie postale, après la manifestation, par la perception de Quesnoy-sur-Deûle.

4 EMPLACEMENT ET ÉQUIPEMENT

L'attribution des emplacements sera effectuée par l'organisateur et ne pourra pas être modifiée. Chaque candidat doit remplir la fiche d'inscription et indiquer ses besoins.

L'organisateur a la possibilité de modifier l'organisation générale de la manifestation, en cas de contraintes extérieures indépendantes de sa volonté.

5 CONDITIONS D'EXPLOITATION NATURE DES VENTES

Les commerçants titulaires d'un emplacement devront vendre les produits conformes aux photos et descriptifs fournis dans le dossier d'inscription.

6 DÉCHETS ET PROPRETÉ

Les commerçants devront ramener leurs déchets ou les déposer dans les poubelles publiques. Les emplacements doivent être tenus propres.

7 NUISANCES SONORES

Il est interdit aux commerçants de se tenir au-devant des stands pour y pratiquer la vente, d'attirer le client par des cris, d'aller chercher le client dans les allées, de faire du colportage et de sonoriser le stand.

8 DROIT À L'IMAGE

Les commerçants autorisent la prise de vues de leur stand et la diffusion de ces vues sur les supports papier et numériques de la Ville, concernant la communication liée à cet événement.

9 CONDITIONS D'ANNULATION OU D'EXCLUSION DU MARCHÉ

Tout commerçant s'expose à être exclu de la manifestation pour les motifs suivants :

- Comportement incivil et/ou troublant l'ordre public, touchant notamment au déroulement serein des festivités ;
- Présence sur le stand d'activités et/ou d'articles non prévus lors de l'inscription ;
- Non présentation des documents administratifs nécessaires pour justifier de son activité, en cours de validité ;
- Dégradation du lieu d'exposition. Toute infraction au présent règlement pourra entraîner le retrait de place sans délai ni indemnités, ni remboursement.